

Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède

RPQS

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

2020



Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) pour l'exercice présenté conformément :

- à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- aux articles D2224-1 à D224-5 du CGCT
- au décret du 2 novembre 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013
- au décret du 29 décembre 2015.

TABLE DES MATIERES

1.	Caractéristiques technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Nombre d'abonnés facturés et estimation de la population desservie (D201.1)	6
1.4.	Volumes facturés	8
1.5.	Détail des imports et des exports	9
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents non domestiques (D202.0)	9
1.7.	Linéaire de réseau de collecte ou transfert	9
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	10
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	11
1.10.	Synthèse de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année 2020	11
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	22
2.1.	Modalités de tarification	22
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	23
2.3.	Facture d'eau type (assainissement collectif et eau potable)	24
2.4.	Recettes	26
3.	Indicateurs de performances	27
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	28
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	32
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	32
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	32
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	32
3.7.	Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)	32
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	32
3.9.	Taux moyen de renouvellement des canalisations ces cinq dernières années (P253.2)	32
3.10.	Conformité des performances des équipement d'épuration (P254.3)	33
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	33
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	33
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	34
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	34
4.	Financement des investissements	35
4.1.	Montant financiers	35
4.2.	Etat de la dette du service	35
4.3.	Amortissements	35
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du servie à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montant prévisionnel des travaux	35
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	36

5.	Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	38
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	38
5.2.	Opérations de coopérations décentralisée	38
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	39

ANNEXES

ANNEXE 1 : Délibération Redevance assainissement et PFAC

ANNEXE 2 : Délibération Prestations de service SOGEDO

ANNEXE 3 : Document Agence de l'Eau

1. Caractéristiques technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est une compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2020

- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Etendu du territoire desservi :

Commune	Secteurs desservis	Zonage existant	Date délibération approuvant le zonage après enquête publique
ALLAS LES MINES	Le Bourg et Envau	oui	17/01/2002
BERBIGUIERES	Le Bourg	oui	22/06/2017
BELVES	Le Bourg, Sagelat, St Pardoux Vielvic	oui	17/12/2004
ST GERMAIN DE BELVES	Le Bourg, Lolivarie	oui	17/12/2004
COUX ET BIGAROQUE	Le Bourg	oui	13/03/2009
MEYRALS	Bourg, Téjat, Guillonnet, Gasté, Les plantes, Prairie de Meyrals, Carmensac Haut et bas	oui	22/06/2017
SORAC EN PERIGORD	Le Bourg	oui	17/02/2002
ST CYPRIEN	Le Bourg et alentours, une partie de Castels	oui	17/12/2003

- Règlement de service d'assainissement collectif

Un règlement de service doit être établi pour l'ensemble des abonnés de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (en cours).

1.2. Mode de gestion du service

Commune	Mode de gestion 2020
ALLAS LES MINES	Régie
BERBIGUIERES	Régie
BELVES	Régie
ST GERMAIN DE BELVES	Régie
COUX ET BIGAROQUE	Régie
MEYRALS	Régie
SIORAC EN PERIGORD	Régie
ST CYPRIEN	Régie

1.3. Nombre d'abonnés facturés et estimation de la population desservie (D201.1)

Est ici considérée comme un **habitant** desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le **nombre d'habitants desservis** correspond au **nombre d'abonnés desservis** en assainissement collectif multiplié par le **nombre moyen d'habitant par foyer**.

Le **nombre d'habitants par foyer** est fourni par les dernières données INSEE de la commune.

La **densité linéaire** correspond au nombre d'abonnés desservis divisé par le linéaire de réseau (en km).

	Nombre d'abonnés desservis	Nombre d'abonnés prévus au zonage d'assainissement	Nombre d'habitants desservis	Densité linéaire d'abonnés en km
ALLAS LES MINES Bourg	117	117	150	16,9
ALLAS LES MINES Enviaux				
BERBIGUIERES	43	44	48	87,2
BELVES	749	907	1156	51,3
ST GERMAIN DE BELVES Bourg				
ST GERMAIN DE BELVES Lolivarie				
COUX ET BIGAROQUE	118	-	155	30,5
MEYRALS Bourg	156	-	239	40,8
MEYRALS Carmensac				
SIORAC EN PERIGORD	471	-	734	43,9
ST CYPRIEN	914	942	579	80,2
Sur l'ensemble du territoire	2568	non estimable	3061	50,1

Le nombre d'abonnés prévus au zonage d'assainissement n'a pas pu être récupéré sur toutes les communes en 2020.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Les abonnés ont fait l'office d'une facturation au 31/12/2020 pour l'assainissement collectif, ce qui ne concerne donc pas les compteurs fermés par exemple.

	Nombre d'abonnés domestiques ou assimilés facturés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques facturés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés facturés au 31/12/2020
ALLAS LES MINES Bourg	133	0	133
ALLAS LES MINES Enviaux		0	
BERBIGUIERES	40	0	40
BELVES	744	0	744
ST GERMAIN DE BELVES Bourg	30	0	30
ST GERMAIN DE BELVES Lolivarie	12	0	12
COUX ET BIGAROQUE	125	0	125
MEYRALS Bourg	152	0	152
MEYRALS Carmensac		0	
SIORAC EN PERIGORD	503	0	503
ST CYPRIEN	907	1	908
Sur l'ensemble du territoire	2646	1	2647

1.4. Volumes facturés

L'assiette de facturation est représentée par la consommation d'eau potable.

Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2019 (en m³)	Volumes facturés durant l'exercice 2020 (en m³)
ALLAS LES MINES Bourg	8 719,00	6 347,00
ALLAS LES MINES Envaux		1 142,00
BERBIGUIERES	non transmis	1 811,00
BELVES	60 779,00	49 627,00
ST GERMAIN DE BELVES Bourg		2 267,00
ST GERMAIN DE BELVES Lolivarie		969,00
COUX ET BIGAROQUE	9 099,00	8 439,00
MEYRALS Bourg	10 776,00	10 878,00
MEYRALS Carmensac		
SIORAC EN PERIGORD	non transmis	37 567,00
ST CYPRIEN	51 902,00	51 699,00
Total des volumes facturés aux abonnés	non estimable	170 746

1.5. Détail des imports et des exports

Il n'y a pas d'imports ou d'exports sur cette collectivité.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents non domestiques (D202.0)

A St Cyprien, il y a un arrêté autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique : La Laiterie Péchalou. La convention actuelle étant caduque, une autorisation de déversement et une convention sont en cours de rédaction.

1.7. Linéaire de réseau de collecte ou transfert

Le réseau de collecte et/ou de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué au total de 55,426 km de réseau d'eaux usées hors branchements (51,446 km de gravitaire et 3,980 km de refoulement) et 21 postes de refoulement.

	Linéaire de canalisations gravitaires (ml)	Linéaire de canalisations de refoulement (ml)	Linéaire total de canalisations (ml)	Nombre de postes de refoulement (PR)
ALLAS LES MINES Bourg	5 000	1000	6000	2
ALLAS LES MINES Enviaux	930	0	930	0
BERBIGUIERES	493	0	493	0
BELVES	14 600	-	14600	5
ST GERMAIN DE BELVES Bourg	1 372	0	1372	0
ST GERMAIN DE BELVES Lolivarie	529	0	529	0
COUX ET BIGAROQUE	3 370	500	3870	3
MEYRALS Bourg	3 822	0	3822	0
MEYRALS Carmensac	1680	0	1680	0
SIORAC EN PERIGORD	10730	-	10730	4
ST CYPRIEN	8 920	2480	11400	7
Sur l'ensemble du territoire	51446	3980	55426	21

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

11 stations d'épuration sont présentes sur le territoire :

Commune	Capacité nominale STEP (EH)	Débit nominal STEP (m ³ /J)	Charge nominale (kg DBO ₅ /J)	Date mise en service	Acte réglementaire	Filière de traitement	Type de Rejet et Exutoire
ALLAS LES MINES Bourg	250	38	15	01/07/2004	Arrêté national du 21/07/2015	Filtre planté de roseaux (1 étage)	infiltration
ALLAS LES MINES Envieux	75	11	4,50	01/05/2006	Arrêté national du 21/07/2015	Infiltration dans le sol	Infiltration dans le sol
BERBIGUIERES	70	10	4,20	01/10/2014	-	Filtre planté de roseaux (2 étages)	Infiltration dans le sol
BELVES	1 800	380	108	23/07/2013	Arrêté préfectoral du 06/03/2013	Boues activées	Rejet – La Nauze
ST GERMAIN DE BELVES Bourg	130	20	7,80	08/09/2006	-	Filtre planté de roseaux (2 étages)	Fossé + infiltration dans le sol
ST GERMAIN DE BELVES Lolivarie	21	4	1,26	10/12/2015	-	Filtre planté de roseaux (2 étages)	Infiltration dans le sol
COUX ET BIGAROQUE	350	52	21	27/04/2000	-	Filtre à sable	Rejet dans affluent de la Dordogne
MEYRALS Bourg	260	39	15,6	22/01/2018	Arrêté préfectoral du 09/06/2017	Filtre planté de roseaux (2 étages)	Infiltration dans le sol
MEYRALS Carmensac	100	15	6	05/12/2005	-	Filtre planté de roseaux (2 étages)	Infiltration dans le sol
SIORAC EN PERIGORD	1 900	300	114	01/12/1991	Récépissé de déclaration du 04/07/2006	Lit bactérien + lagunage	Rejet au fossé
ST CYPRIEN	3 600	560	216	01/12/1995	Arrêté national du 21/07/2015	Boues activées	Rejet au fossé puis Grande Balagne

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites et évacuées par les ouvrages d'épuration

Station d'épuration	A6 - Boues extraites (T de MS)	Boues évacuées (T de MS)
ALLAS LES MINES Bourg	-	*
ALLAS LES MINES ENVAUX	-	-
BERBIGUIERES	-	*
BELVES	23,50	-
ST GERMAIN DE BELVES Bourg	-	*
ST GERMAIN DE BELVES Lolivarie	-	*
COUX ET BIGAROQUE	-	0
MEYRALS Bourg	-	*
MEYRALS Carmensac	-	*
SIORAC EN PERIGORD	7,50	3,36
ST CYPRIEN	23,70	20,25
Total	54,70	23,61

*Les matières particulaires des eaux usées sont filtrées à la surface des filtres plantés de roseaux. Ce phénomène fait qu'une couche de boues se forme à la surface de ces lits. Le mode d'alimentation des effluents sur les différents casiers, et l'alternance de l'alimentation des filtres, font que ces boues accueillent une biocénose de type aérobie, mettant en œuvre un processus biologique minéralisant et réduisant ces boues en compost. D'ordre général, sur ce type de filière et à pleine charge, un curage de ce premier étage de filtre planté de roseaux est à prévoir tous les 10 à 15 ans.

1.10. Synthèse de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année 2020

1.10.1. Allas Les Mines Bourg

Les volumes facturés en eau potable et les volumes reçus à la station sont proches, ceci tend à démontrer que le réseau est strictement séparatif.

Les postes de relevages sont opérationnels, même si ceux-ci mériteraient des aménagements (intégrés au Plan Pluriannuel d'Investissement réalisé lors de l'étude de transfert de compétence à la communauté de communes). Les ouvrages sont régulièrement suivis par les agents, et sont exploités de manière soignée.

Les postes de relevages ont été hydrocurés une fois dans l'année, le réseau n'en a pas nécessité ni de manière préventive, ni curative.

Un bilan d'autosurveillance a été effectué en juin. Celui-ci a mis en avant des rendements épuratoires très satisfaisants pour un traitement effectué sur un seul étage de filtre planté de roseaux, avec en plus une eau brute particulièrement chargée.

Lors de ce bilan, la charge polluante représente environ 135 équivalents-habitants, soit un peu plus de la moitié de la capacité nominale de la station.

Le dispositif de bâchées, du fait de sa version et des caractéristiques chargées des eaux usées reçues, a tendance à devenir inefficace, impactant alors la qualité de traitement. En effet, les eaux sont alors réparties sur les filtres au gré des rythmes de pompages. Il est envisagé d'effectuer un remplacement du dispositif par un plus efficace.

Les roseaux sont bien développés sur le filtre et dominent les quelques plantes adventices qui arrivent à s'implanter.

Les refus de dégrillage sont quantifiés et évacués avec les ordures ménagères. Ceux-ci sont peu nombreux, car les effluents transitent par un poste de relevage, et ce dernier broie les déchets.

Les boues et les graisses sont stockées et minéralisées sur le premier étage de filtres plantés de roseaux.

Le niveau des boues commence à affleurer les bordures. Début 2021, un sondage a été effectué pour quantifier la quantité de boues stockées, et des prélèvements ont été effectués pour analyses. Une prestation de curage devrait être mise à la consultation en 2021, afin de curer et valoriser ces boues sur une plateforme de compostage.

1.10.2. Allas les Mines Enviaux

Quelques eaux claires semblent être collectées sur le réseau, mais sans trop d'impact sur le fonctionnement du système de traitement.

Le poste de relevage principal, qui collecte et transfère l'intégralité des effluents vers la station, est fonctionnel.

Le hameau connaît un pic de fréquentation durant l'été, avec une hausse de l'occupation de maisons secondaires qui se ressent sur le volume d'effluents produits.

Le traitement sur la station se fait sur sol en place, c'est-à-dire que les eaux brutes sont épandues dans des noues d'infiltration. Ces dernières sont alimentées par deux, durant une semaine, puis curées une fois les boues séchées.

L'exploitation, sur cette filière très rustique, demande un temps de présence conséquent et un entretien rigoureux par les agents d'exploitation. En mai, l'ensemble de la parcelle a été nettoyé des branches mortes et des peupliers qui menaçaient de tomber.

Il n'y a pas de résurgence visible des eaux infiltrées.

Les boues qui s'accumulent dans les fossés sont retirées manuellement avant chaque nouveau cycle d'alimentation.

1.10.3. Berbiguières

Le réseau de collecte est strictement séparatif.

Les eaux claires parasites sont inexistantes : ni le niveau des nappes ni la pluviométrie n'influe sur le volume d'effluents collectés.

La fréquentation des habitations secondaires se fait ressentir dans le bourg, avec un doublement du volume moyen journalier collecté durant la période estivale, sans toutefois dépasser la capacité nominale de la station.

Au cours de cette année, une procédure de recrutement d'un Maître d'Œuvre a été engagée pour réaliser la deuxième tranche de réhabilitation du réseau. Le choix définitif sera acté en janvier 2021, pour démarrer les travaux au cours de cette année. Les opérations prévues consistent en :

- La réfection de 115 ml de réseau de collecte d'eaux usées
- La réfection de 6 regards de visite
- La reprise de 15 branchements de particuliers avec pose de tabourets de branchement (non présents actuellement)

Il n'y a pas eu d'hydrocurage du réseau en 2020, mais il est prévu de réaliser cette opération sur un roulement de 4 ans.

Le fonctionnement de la station est excellent, comme en témoigne les tests rapides (ammonium/nitrate) effectués tout au long de l'année par les employés intercommunaux.

La nitrification est complète en sortie de deuxième étage, mais est également bien avancée en sortie du premier, ce qui témoigne d'un bon abattement épuratoire sur l'ensemble des ouvrages.

Ce bon rendement, en plus d'être le résultat du fonctionnement des ouvrages, s'explique également par le fait que la station est en nette sous-charge organique la plupart de l'année.

Les roseaux se densifient d'année en année, avec l'avancée en maturité des filtres. Des techniques expérimentales de limitation des adventices devraient être mises en place l'année prochaine, pour limiter ces plantes sur la surface des filtres, mais aussi pour densifier les roseaux (ennoyage, paillage...).

Les fosses d'infiltration, bien que flaquant lors de leur alimentation, ne semble pas se colmater.

Les boues et les graisses sont stockées et minéralisées sur le premier étage de filtres plantés de roseaux.

1.10.4. Belvès

Le système d'assainissement collecte les eaux usées de 744 abonnés ; pour un volume d'eau facturé en 2020 de 49 600 m³ environ. La station d'épuration a reçu 78 000 m³ d'effluents. Si l'on considère que 90 % de l'eau consommée est rejeté dans le réseau de collecte d'eaux usées (122 m³/j dans ce cas-là), il en ressortirait qu'environ 40% des effluents reçus à la station seraient alors des eaux claires. En 2020, la quantité d'eau facturée a nettement baissé par rapport à l'année précédente, sûrement due à une moindre fréquentation touristique et d'une nette baisse d'occupation des logements secondaires du fait de la crise sanitaire.

Il est à noter également que la station d'épuration est équipée d'un bassin tampon d'un volume de 250 m³ qui permet d'admettre et de lisser les à-coups hydrauliques issus des événements pluvieux. Les déversements sur le point A2 (au niveau du poste de relevage) sont, la plupart du temps, occasionnés par des pluies orageuses, abondantes et de courtes durées, provoquant de grosses arrivées hydrauliques sur la station. Le poste de relevage est alors incapable de remonter toutes ces eaux vers le bassin tampon, le surplus étant alors déversé par le trop plein vers le milieu naturel. Il est à noter que ces événements semblent diminuer d'année en année, parallèlement à la réhabilitation des tronçons de réseau de collecte problématiques.

Le réseau de collecte n'a pas nécessité d'hydrocurage en 2020. Par contre, l'intégralité des postes l'ont été en décembre.

Il n'y a pas eu de travaux majeurs sur le réseau de collecte en 2020. Une extension du réseau sur le secteur sur les lieux dits Tabourinet (Pays de Belvès) et Cassagne (Montplaisant) sont à l'étude pour 2021.

Un diagnostic complet du système d'assainissement est prévu pour lancement en 2021. Ceci permettra de faire le point sur l'efficacité des travaux accomplis depuis le dernier programme de travaux de 2012, d'avoir une vision objective du fonctionnement global du système à un instant précis, mais aussi d'établir un nouveau programme de travaux ayant pour objectif de maintenir et même d'améliorer la qualité de la collecte et du traitement des eaux usées produites sur ce système.

Deux bilans d'autosurveillance ont été réalisés cette année (mi-juin et début septembre). La charge polluante collectée en juin représente entre 700 et 850 équivalents-habitants, et celle de septembre entre 1 000 à 1 200 équivalents habitants. Ces charges organiques sont moindres que celles mesurées les années précédentes, du fait de la crise sanitaire qui a limité la fréquentation touristique et l'occupation des résidences secondaires, réduisant la production d'eaux usées sur certaines périodes de l'année.

Les rendements épuratoires de la station sont excellents, permettant d'être conforme avec les exigences nationales de rejet (paramètres DBO5, DCO et MES), et sur les obligations locales (NGL et Ptot). Ce très bon niveau de traitement a été maintenu toute l'année.

Les différents ouvrages sont parfaitement fonctionnels.

Le taux de boues maintenu dans le bassin d'aération permet de maintenir la bonne qualité de celles-ci, tout en optimisant les coûts énergétiques.

Les caissons débitmétriques mesurant les flux déversés en A2 (déversement en tête de station, au niveau du poste de relevage) et A5 (by-pass, déversement au niveau du bassin tampon) ont tous les deux été vérifiés et étalonnés en août, et donnent globalement satisfaction. En 2021, pour améliorer la qualité de la mesure, les ouvrages devraient être recouverts pour limiter les gradients de température faussant la compensation de température des sondes, et le caisson percé pour faire redescendre la ligne d'eau après déversement afin d'éviter le comptage de faux déversements.

Les aménagements effectués en 2019 sur le bassin tampon donnent satisfaction. En effet, une pompe immergée a remplacé la pompe à lobe qui s'usait prématurément et pouvait se mettre en défaut. Ce nouvel aménagement a permis de fiabiliser la gestion du volume stocké dans cet ouvrage.

Les refus de tamisage s'élèvent à 30 kg par semaine environ, soit 1,5 tonne sur l'année.

Les extractions de boues fraîches (à partir du bassin d'aération) s'effectuent du lundi au vendredi, une fois par journée, vers les lits de séchage.

Leurs quantités de boues produites sont évaluées précisément du fait de l'existence d'un débitmètre électromagnétique et d'analyses de siccité effectués régulièrement.

En 2020, une seule campagne de transfert de boues a été effectuée du silo de la station du camping du Moulin de la Pique vers les lits de séchages plantés de roseaux. Elle s'est déroulée fin juillet pour 56 m³ à 8,8 g/L ; soit un total de 500 kg environ de boues (exprimées en matière sèche).

Les lits de séchage plantés de roseaux fonctionnent de manière très satisfaisante. Ils reçoivent en moyenne annuelle 30 kg de MS/m²/an de boues provenant de la station (la charge maximale admissible étant de 50 kg de MS/m²/an). Le remplissage des lits de séchages est régulièrement suivi, leurs taux de remplissage ne dépassent pas 25%.

1.10.5. St Germain de Belvès Bourg

Le réseau est bien séparatif, et ne collecte pas d'eaux claires parasites.

Le réseau de collecte a été entièrement hydrocuré en régie au mois de janvier.

Une analyse du rejet a été réalisée au mois de septembre. Celle-ci met en avant une excellente qualité de l'eau traitée en sortie de station. Les tests réalisés tout au long de l'année montrent que cette performance épuratoire est maintenue en permanence.

L'eau traitée est rejetée dans un fossé et s'y infiltre rapidement.

La station est en nette sous-charge organique et hydraulique (estimée en première approche à un quart de sa capacité nominale).

Les compteurs de bâchées ont été changés et sont fonctionnels. Une légère fuite du clapet du dispositif de bâchées du premier étage a été détectée, et impacte la qualité des effluents en sortie du premier filtre, notamment sur le degré de nitrification des eaux. Ce clapet est à changer (pièce d'usure). Le deuxième étage rattrape entièrement ce léger déficit de performance du premier étage.

De nombreuses adventices se développent sur les filtres (liserons sur le premier, et orties sur le second). Des opérations seront menées par les exploitants à l'avenir pour limiter leur développement.

Les boues et les graisses sont stockées et minéralisées sur le premier étage de filtres plantés de roseaux.

1.10.6. St Germain de Belvès Lolivarie

En 2020, le nombre d'abonnés est de 12, pour environ 960 m³ d'eau facturée. Le volume d'effluent reçu à la station semble être bien moindre, avec un volume estimé de 580 m³.

Le mois d'août est un mois qui accueille un plus grand nombre de personnes sur site, et qui explique le pic débitmétrique journalier observé sur cette période-là (affluence saisonnière).

La station est parfaitement fonctionnelle. Lors des visites de l'ATD-SATESE, les tests réalisés en sortie de premier étage de filtre planté de roseaux montrent une bonne nitrification à ce stade du traitement. Les roseaux de cet étage se développent bien.

Le second étage infiltre intégralement les eaux, effaçant ainsi le rejet. Du liseron se développe à la surface de ce filtre. Un essai de bâchage pourra être tenté pour essayer de résorber ce problème.

Les fosses d'infiltration infiltrent le peu d'effluent qui n'ont pas déjà été infiltré au sein du second étage de filtre planté.

Les boues et les graisses sont stockées et minéralisées sur le premier étage de filtres plantés de roseaux.

1.10.7. Coux et Bigaroque

Le réseau est bien séparatif, et ne collecte pas d'eaux claires parasites.

Le poste de relevage général sera aménagé par la communauté de communes pour améliorer son fonctionnement (opération prévue au Plan Pluriannuel d'Investissements). Ces opérations devraient consister en la mise en place d'une télégestion, du changement des roues des pompes, d'une installation de barres de guidages et la mise en place d'un panier de dégrillage. Ainsi, le fonctionnement du poste sera fiabilisé et optimisé.

Les deux autres postes sur le réseau sont fonctionnels.

En 2020, le réseau n'a pas eu besoin d'hydrocurage préventif. Par contre, les postes Falgueyrat (ou Général) et Croix de Sirey l'ont été 2 fois dans l'année.

Une mesure d'autosurveillance réglementaire a été réalisée début septembre. Lors de ce bilan, le rejet de la station d'épuration s'est révélé être d'excellente qualité pour ce type de filière épuratoire. La charge polluante a alors représenté environ 200 équivalents-habitants, soit environ 60 % de la capacité organique nominale de la station. Les charges reçues à la station, mesurées tous les deux ans, sont relativement stables.

Les ouvrages sont en bon état et fonctionnels. Les filtres à sables, plantés de roseaux depuis l'apparition de flaques à l'époque, sont depuis très performants (avec une nitrification poussée notamment) tout au long de l'année comme le confirme les tests bandelettes réalisés par l'exploitant. Les roseaux sont faucardés en fin d'hiver (comme pour un FPR).

Le génie civil (dont le décanteur digesteur notamment) est en bon état, les prétraitements sont efficaces.

Il n'y a pas d'ouvrage générant des sous-produits de l'assainissement sur la station.

Suite à la crise sanitaire, il n'est plus possible d'épandre les boues du digesteur sans les hygiéniser au préalable. Etant donné qu'il s'agit d'un décanteur digesteur, un chaulage des boues in situ n'est pas possible.

Pour 2021, il est donc prévu d'évacuer ces boues vers le silo de Siorac en Périgord, conformément au décret du 11 février 2021 autorisant le mélange de boues, et le protocole validé par le service de Police de l'Eau pour l'hygiénisation des boues sur le site de Siorac en Périgord.

Fin 2020, le volume de boues stockées dans le digesteur est évalué à environ 29 m³, soit un remplissage au deux tiers.

1.10.8. Meyrals Bourg

Le volume entrant mesuré par le débitmètre électromagnétique est d'environ 10 000m³ avec un volume journalier moyen de 27m³ soit 70% de la capacité de la station et au maximum 31 m³ soit 80% de la capacité de l'outil épuratoire.

Lors du bilan réalisé en période estivale par temps sec, la station a reçu un volume journalier de 28 m³/j, soit 72 % de sa capacité hydraulique nominale. La charge polluante représente environ 240 équivalents-habitants (sur le paramètre DCO), soit 92 % de la capacité organique nominale de la station. Il est à noter une eau brute très concentrée (constat effectué en été 2020 sur les stations de communes touristiques, sans doute en lien avec le tourisme accru en Dordogne après le confinement du printemps).

730 ml de canalisation ont été hydrocurés en 2020 ainsi que le poste de relevage d'entrée.

Des pains de graisses ont déjà été observés en entrée de station. Ils posent la question de la présence et de l'entretien des dégraisseurs chez les abonnés assimilés domestiques. Une réflexion pourra être menée ultérieurement à ce sujet (restaurants et cantine scolaire).

La mise en œuvre du règlement de service est à prévoir.

La qualité de l'eau traitée est très satisfaisante. Le premier étage permet un abattement de pollution très satisfaisant.

Les chasses ont été remises en état en régie (mousses, compteurs).

La zone d'infiltration fonctionne correctement.

Il est conseillé de faire les tests sur le rejet chaque semaine et de relever l'index énergétique.

Les refus de dégrillage sont quantifiés et évacués avec les ordures ménagères.

Les boues et les graisses sont stockées et minéralisées sur le premier étage de filtres plantés de roseaux.

1.10.9. Meyrals Carmensac

Les volumes reçus n'ont pas pu être estimés.

La mise en œuvre d'un règlement de service est prévue.

Les tests effectués sur le rejet lors de la visite de juillet témoignent de son excellente qualité.

Le premier étage abat une grande partie de la pollution ammoniacale.

En nappe haute, le regard de visite de collecte des eaux traitées est en charge (1,1m d'eau claire). Les tests effectués sur les nitrates et l'ammonium ont montré l'absence de ces éléments. Il est donc très probable qu'il s'agisse de retours d'eau de nappe ou de ruisseau (terrain gorgé d'eau à côté du ruisseau).

Les mousses de chaque chasse et le compteur de la chasse 1 ont été changés en régie mais le comptage de la chasse n'était pas fiable pour être utilisé pour l'estimation des volumes reçus.

Quelques adventices sont présentes sur les casiers.

Les tests sur le rejet seront réalisés en 2021.

Les refus de dégrillage sont peu nombreux et évacués avec les ordures ménagères.

Les boues et les graisses sont stockées et minéralisées sur le premier étage de filtres plantés de roseaux.

1.10.10. Siorac en Périgord

Le volume d'effluents reçu à la station est estimé à 62 100 m³, montrant qu'une importante quantité d'effluents traités sur la station est constituée d'eaux claires (près de la moitié en considérant un taux de retour de 90% de l'eau potable consommée).

Le système de collecte est vieillissant, la Communauté de Commune prévoit de réaliser un diagnostic complet des installations courant 2021/2022. Ceci permettra d'avoir une meilleure connaissance patrimoniale du réseau de collecte (état des ouvrages, sensibilité aux eaux claires parasites...) et conduire à l'établissement d'un programme de travaux.

Au niveau du poste de relevage « bourg », la fuite sur le tuyau de vidange de la canalisation de refoulement a été réparée. En effet, un point de corrosion avait rompu, et occasionnait un retour d'eaux usées dans la cuve lors des pompages. Ce retour a été condamné par la pose d'un collier large, qui permettra à l'ouvrage de fonctionner normalement jusqu'à sa prochaine réhabilitation.

L'environnement du PR du Port a été nettoyé, les résineux ont été abattus. Ceci a permis de bien éclaircir le site.

L'ensemble des postes sur le réseau sont fonctionnels. Un diagnostic réseau est prévu à partir de 2020, lequel devrait aboutir à un programme de travaux prévoyant une réhabilitation complète des postes de relevages (notamment celui du PR « du Bourg » et « du Port »).

Le réseau est sensible aux eaux claires parasites, le diagnostic à venir permettra de localiser leurs origines et de mettre en place un programme de travaux visant à les réduire.

2 250 ml de réseaux ont été hydrocurés (soit un quart du réseau). Tous les postes de relevage ont été hydrocurés au moins une fois (deux fois pour les PR « Bourg » et « ZAE »). 3,5 m³ de sables issus de ces opérations ont été traités sur la station de Saltgourde.

Deux mesures d'autosurveillance réglementaire ont été réalisées cette année (une en juin, l'autre début septembre).

Ces deux bilans ont mis en évidence une collecte d'effluents représentant entre 500 et 600 équivalent-habitants. Il est à noter tout de même l'impact de la crise sanitaire sur l'activité touristique. En effet, des restaurants et un camping sont raccordés au réseau et ces derniers ont moins fonctionné que les années précédentes en termes de fréquentation, et donc produit moins d'eaux usées.

La station a été moins sollicitée cette année en termes de pollution organique à traiter, ce qui a permis d'obtenir des résultats épuratoires convenables pour ce type de filière sur ces deux bilans, avec notamment de meilleurs rendements. Le bilan de septembre obtient par contre des concentrations en DCO un peu moins bonnes, montrant la limite épuratoire du système. Les tests hebdomadaires montrent que ces performances sont maintenues tout au long de l'année, mis à part au cœur de l'été.

En effet, il est à noter que les effluents sont traités à minima. Le clapet permettant de pouvoir remettre en fonctionnement la recirculation d'eau traitée est toujours hors service car la conduite où il est installé est bien trop corrodée pour permettre de le changer facilement. Ainsi, la boucle de recirculation d'eau traitée n'est pas fonctionnelle, limitant le traitement effectif surtout durant l'été.

De la même façon, une pompe relevant les eaux du décanteur primaire vers le lit bactérien est à l'arrêt depuis plusieurs années, également du fait d'une conduite corrodée et percée (difficilement réparable).

Malgré l'état du dispositif, le système devrait être réparé en 2021 pour maintenir un meilleur fonctionnement global, et apporter une meilleure fiabilité du système.

En décembre, il a été constaté que le pont du clarificateur secondaire se bloquait par moment. A l'examen, il s'est révélé que le caoutchouc de la roue était quasiment intégralement usé, faisant que le pont se posait sur le béton, jusqu'à ce que la partie la moins usée de la roue le débloque en le soulevant. En 2021, il est donc prévu de remplacer la roue.

La bonne exploitation de la part des agents intercommunaux permet toutefois à la station de garantir un traitement satisfaisant des effluents et de maintenir en fonctionnement les ouvrages en attendant le futur programme de travaux. En effet, la station nécessite un programme de réhabilitation pour permettre de remettre à niveau les équipements. Celui-ci devrait arriver en suivant le diagnostic du système d'assainissement prévu en 2021/2022.

Les lagunes de finitions permettent d'améliorer la qualité de traitement des effluents avant leur rejet dans un fossé qui infiltre les eaux.

Le cahier de vie est réalisé et mis en œuvre sur le système d'assainissement.

Les refus de dégrillage sont quantifiés et évacués avec les ordures ménagères.

La venue de la crise sanitaire a perturbé la campagne d'épandage du printemps 2020. Du fait de la modification de la réglementation et l'interdiction des épandages de boues non hygiénisées ; seules 80 m³ de boues ont pu être épandues conformément à la réglementation et au cahier d'épandage. Les épandages sont suivis par la Chambre d'Agriculture.

Le restant est stocké dans le silo, et sera épandu en 2021 après hygiénisation de ces dernières. Ceci se fera en faisant monter le pH à 12 pendant 10 jours, conformément à la réglementation en vigueur et au protocole validé par la DDT.

La production de boues théorique annuelle est calculée à partir des bilans pollution réalisés en 2020. Il est à noter tout de même que la charge reçue à la station semble être sensiblement moins élevée que les années précédentes, du fait de la crise sanitaire, faisant qu'il est difficile d'évaluer précisément la production de boues théoriques. Malgré cela, il semble tout de même que la production réelle de boues soit satisfaisante pour ce type de filière épuratoire.

La production réelle est basée sur les volumes de boues extraites du décanteur primaire (estimé en moyenne à 25 m³/h ; le débit fluctuant en fonction de la siccité des boues), à une siccité moyenne estimée de 15 g/L.

L'autonomie de stockage du silo à boues est estimée à plus de deux ans (avec une hypothèse sur la siccité des boues au sein de l'ouvrage de 45 g/L).

1.10.11. St Cyprien

L'histogramme des volumes mensuels dressé grâce au débitmètre d'entrée montre un dépassement important de la capacité hydraulique de la station en mars et en décembre. En décembre, il a été mesuré le débit maximal reçu de 1510 m³/j dont 893 m³ by-passés vers les lagunes de finition (26mm de précipitations). Cela équivaut à 270% de la capacité hydraulique de la station en sachant qu'il n'y a pas de mesure sur le point A2 (déversements potentiels du trop-plein du poste de relevage général du moulant) ni de mesure sur les 3 déversoirs d'orage présents sur le réseau.

Il est à noter 62 jours de dépassement de la capacité hydraulique nominale en 2020 (71 jours en 2019).

En moyenne, la station a reçu 74 % de sa capacité hydraulique nominale soit environ 2 760 EH et 57 % de sa capacité organique soit 2 050 EH (sur la DBO₅).

L'histogramme de l'évolution des charges entrantes sur le paramètre de la DBO₅ montre une augmentation du taux de remplissage progressive depuis 2017, à savoir 31 à 57% de la capacité

organique nominale de l'unité de traitement. Les bilans d'octobre et décembre 2020 témoignent de dépassements de la charge organique nominale sur le paramètre de la DBO₅ avec 107 et 129% de remplissage.

Une première tranche de mise en séparatif de réseau a débuté en fin 2020. Les travaux sont réalisés par les entreprises Montastier et ERCTP. Ils émanent du schéma directeur et d'un programme de travaux dont l'objectif est de mettre en séparatif le réseau unitaire, de réhabiliter les réseaux séparatifs présentant des spécificités dysfonctionnelles et de réhabiliter et mettre hors crue les postes de refoulement.

Une seconde tranche de travaux sur le réseau (réhabilitation de réseau d'eaux usées strictes) est prévue pour le deuxième semestre 2021.

Par rapport au bénéfice théorique estimé sur l'ensemble du programme de travaux, ces deux premières tranches doivent permettre d'abattre environ 50 % des eaux claires parasites permanentes et environ 20 % des eaux claires parasites météoriques.

Le poste de relevage de Sainte Sabine sera réhabilité au cours du premier semestre. Il permettra de collecter la maison médicale dont le raccordement est prévu pour juillet 2021.

Une extension sur Castels est également à l'étude (environ 10 abonnés).

La convention et l'arrêté de déversement de Péchalou font l'objet d'une mise à jour (métrologie à mettre en œuvre et équipements de prétraitement).

2920 ml de canalisation ont été hydrocurés et les postes ont fait l'objet de deux nettoyages et un pour celui de la Poste (petite cuve avec 1 seule pompe).

Le flux sortant de la station, servant à évaluer la performance de la station, est calculé en additionnant les flux provenant du point A4 (eau traitée) et ceux du point A5 (by-pass).

Les concentrations de sortie indiquées dans le tableau des résultats des mesures d'autosurveillance sont donc issue de la synthèse des flux d'effluents by-passés et des flux d'eau traitée en sortie de clarificateur.

Les rendements épuratoires obtenus lors des mesures d'autosurveillance atteignent les valeurs moyennes suivantes :

- 93 % pour les MES
- 90 % pour la DCO
- 95 % pour la DBO₅
- 71 % pour l'azote global

Les eaux claires génèrent des volumes by-passés qui participent à la diminution des performances de l'installation notamment lors des bilans règlementaires de juin et d'octobre. Cela a un net impact sur les flux polluants rejetés dans les lagunes de finition (flux faisant la synthèse des flux des points A4 et A5).

Des tests hebdomadaires sont réalisés en sortie de clarificateur. Les résultats sur l'élimination de la pollution ammoniacale étaient globalement bons, mis à part sur une période d'avril à juillet, et ce malgré d'importantes augmentations du temps d'aération pour améliorer la nitrification. Après une vérification par OPURE en juillet, il a été constaté que la manchette d'alimentation d'air du surpresseur était percée et à changer, d'où le déficit d'aération. La réparation a permis d'obtenir un meilleur rendement d'aération ensuite.

L'entretien électromécanique des équipements est assuré avec soin en régie (remplacement courroies égoutteur, surpresseur, électrovannes égoutteur,...) et complété par un suivi électromécanique périodique de l'entreprise OPURE.

La télésurveillance de la station a fait l'objet d'ajustements par la SOGEDO de manière à mieux paramétrer certains défauts possibles (déclenchement bouton d'arrêt d'urgence, défaut poste central).

Une observation de l'extérieur du génie civil du silo a été réalisée. 3 fissures verticales d'environ 50 cm chacune suintent, lesquelles seront à surveiller à l'avenir.

Les préleveurs d'entrée et de sortie fonctionnent bien.

Il a été convenu avec la police de l'eau de transmettre comme données de débit de sortie les volumes entrants auxquels sont retranchés les volumes by-passés. En effet, le débitmètre de sortie ne permet pas une mesure représentative des volumes rejetés sans effectuer de travaux pour améliorer le dégagement des eaux en sortie de canal. Par contre, le débitmètre de sortie fonctionne suffisamment bien pour assurer l'asservissement du préleveur de sortie et garantir un échantillonnage représentatif.

Le débitmètre électromagnétique qui mesure les volumes by-passés n'a pas pu être contrôlé car il ne se produisait pas de déversement en A5 lors du contrôle annuel.

Un dispositif a été mis en œuvre dans le local à boues de manière à effectuer un prélèvement mensuel de boues fraîches représentatif à partir du mois de juin (tuyau de prélèvement raccordé à un bouchon de purge de la pompe).

Le manuel d'autosurveillance sera mis à jour en 2021 (détail du calcul des flux rejetés, protocole de prélèvement des boues produites,...).

Le point A2 (trop plein au poste de relevage du Moulant) et le point A6 (boues produites) seront équipés lors des travaux (mesures de débit).

Les refus de dégrillage sont quantifiés et évacués avec les ordures ménagères.

6,5 m³ de graissé ont été évacués en juillet et environ 1 m³ ont été évacués de la fosse à sable en novembre.

La filière boues de la station d'épuration de St Cyprien est constituée d'un silo de stockage de 273 m³, lequel est alimenté par des boues polymérisées transitant par un tambour égoutteur.

Un épandage avant la crise COVID s'est effectué en février 2020 : 13,89 tonnes de matières sèches ont été valorisées dans le cadre du plan d'épandage (224m³ de boues à 6,2% de siccité).

Le remplissage du silo s'est ensuite déroulé de février à mi-juin 2020. L'ATD-SATESE a accompagné la Communauté de Communes dans la mise en œuvre d'un protocole d'hygiénisation des boues du silo pour pouvoir les valoriser en agriculture selon les exigences règlementaires, suite à la crise sanitaire et l'interdiction d'épandage des boues sans hygiénisation préalable. 5,4 tonnes de chaux ont été apportées au 294m³ de boues (à 4% de siccité). Ce sont 6,36 tonnes de matières sèches qui ont été épandues en novembre 2020.

Au total, 20,25 tonnes de matières sèches ont été évacuées en 2020. Cela ne comptabilise pas les 5,4 tonnes de chaux. Environ 450 kg de floculant ont été utilisés pour égoutter les boues et sont compris dans les 20,25 tonnes.

En parallèle, la mise en place d'un géotube a eu lieu en juillet 2020 pour continuer à extraire les boues de la file eau pendant l'hygiénisation des boues du silo.

Les boues fraîches ont au préalable été floculées (utilisation de 300kg de floculant). Le géotube a été alimenté jusqu'en février 2021 jusqu'à son remplissage complet (7mois de stockage). La valorisation des boues du géotube sera évaluée en fonction de la révision de l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues, attendue courant 2021.

Le récapitulatif ci-dessous reprend les détails de la mise en œuvre de l'hygiénisation des boues du silo en 2020 :

Des passages très réguliers de l'ATD ont eu lieu en septembre et octobre pour accompagner la collectivité dans la démarche. De nombreux échanges techniques ont été nécessaires avec le fournisseur de lait de chaux Lhoist, l'entreprise OPURE et le groupe de travail ARSATESE au niveau régional. Le protocole a été envoyé à la DDT le 4/9/20 et a été actualisé le 25/9/20.

12 tonnes de lait de chaux (soit 9 m³) ont été injectées dans le silo le 15/09/20, afin de faire monter le pH à 12 sur 10 jours. Dans un premier temps, ce pH n'a pas pu être atteint, du fait que du lait de chaux se soit déposé en fond de silo avant sa solubilisation. Une première tentative de brassage complémentaire à celui de l'agitateur, en soufflant avec la tonne à lisier par le tuyau de reprise des boues, a permis d'atteindre un pH de 10,5, mais de la chaux restait toujours déposé en fond de silo.

Il a donc été décidé de mesurer l'efficacité du chaulage sur un pilote de 100L, pour permettre de se laisser le temps de trouver un moyen d'homogénéiser le silo pour atteindre le pH 12 sur 10 jours, pendant que les analyses seraient effectuées à partir des boues du pilote.

Le protocole d'hygiénisation des boues du silo a débuté le 7 octobre dans ce pilote et a été mené à son terme. L'ensemble des paramètres biologiques analysés ont mis en évidence des résultats inférieurs aux seuils de quantification, prouvant l'efficacité du traitement.

3 analyses de pH (effectués au Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherches) ont été réalisées pendant la période d'hygiénisation et indiquent un pH supérieur à 12.

Par ailleurs, entre temps, le brassage du silo a été largement amélioré avec 2 brassages à l'aide d'une tonne à lisier (pompage/réinjection puis soufflage), un fonctionnement continu de l'agitateur d'origine en partie basse du silo, la mise en œuvre d'un brassage en partie haute du silo avec l'installation complémentaire d'une pompe suspendue.

Le 27/11/20, à la réception des derniers résultats analytiques, le maître d'ouvrage a effectué une demande de validation de l'hygiénisation par courriel à la DDT pour pouvoir épandre ces boues.

Les résultats d'analyses répondant au protocole de la circulaire du 20 avril 2020, l'épandage des boues n'a pas appelé d'observations de la part de la DDT et les boues ont été épandues du 30 novembre au 4 décembre 2020 dans le cadre du plan d'épandage. Les conditions météorologiques n'ont pas permis la vidange de la totalité de l'ouvrage.

L'autonomie de stockage du silo est estimée à environ 3,7 mois (avec une hypothèse sur la siccité des boues au sein de l'ouvrage de 40 g/L). L'installation d'un nouveau géotube pourrait permettre comme en 2020, d'augmenter l'autonomie de stockage des boues (stockage de boues fraîches avec des extractions en continu pendant 7 mois).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et inclue une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les tarifs applicables en 2020 sont les suivants :

Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	Adoptée Délibération du 16 janvier 2020 (cf annexe 1)
Participation aux frais de branchement	Non adoptée
Sanction financière pour non raccordement à l'assainissement collectif	Non adoptée

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

	2020		
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE	Total 120 m ³
ALLAS	114,00 €	1,43 €	285,00 €
BERBIGUIERES	111,20 €	1,39 €	278,00 €
CASTELS	72,40 €	0,91 €	181,00 €
COUX	82,00 €	1,03 €	205,00 €
MEYRALS	95,20 €	1,19 €	238,00 €
ST CYPRIEN	122,40 €	1,53 €	306,00 €
SIORAC	80,80 €	1,01 €	202,00 €
CCVDFB	115,20 €	1,44 €	288,00 €

Taux de TVA : 10%

Redevance modernisation des réseaux : 0,25 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture annuelle.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public. Le service de l'assainissement de la collectivité est ici assujetti à la TVA.

La délibération fixant les différents tarifs pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 16/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 31/12/20 et au 31/12/21 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type 2020	ALLAS LES MINES	BERBIGUIERES	BELVES	ST GERMAIN DE BELVES	COUX	MEYRALS	SIORAC EN PERIGORD	ST CYPRIEN
Part de la collectivité								
Part fixe annuelle	114,00 €	111,20 €	115,20 €	115,20 €	82,00 €	95,20 €	80,80 €	122,40 €
Part proportionnelle	171,60 €	166,80 €	172,80 €	172,80 €	123,60 €	142,80 €	121,20 €	183,60 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	285,60 €	278,00 €	288,00 €	288,00 €	205,60 €	238,00 €	202,00 €	306,00 €
Taxes et redevances								
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) 0,25 €/m ³	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
TVA (10 %)	31,56 €	30,80 €	31,80 €	31,80 €	23,56 €	26,80 €	23,20 €	33,60 €
Total taxes et redevances	61,56 €	60,80 €	61,80 €	61,80 €	53,56 €	56,80 €	53,20 €	63,60 €
Total:	347,16 €	338,80 €	349,80 €	349,80 €	259,16 €	294,80 €	255,20 €	369,60 €
Prix TTC / m3:	2,89 €	2,82 €	2,92 €	2,92 €	2,16 €	2,46 €	2,13 €	3,08 €

Facture type 2021	ALLAS LES MINES	BERBIGUIERES	BELVES	ST GERMAIN DE BELVES	COUX	MEYRALS	SIORAC EN PERIGORD	ST CYPRIEN
Part de la collectivité								
Part fixe annuelle	117,60 €	115,60 €	118,40 €	118,40 €	96,00 €	104,80 €	95,20 €	122,80 €
Part proportionnelle	176,40 €	174,00 €	177,60 €	177,60 €	144,00 €	157,20 €	142,80 €	184,80 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	294,00 €	289,60 €	296,00 €	296,00 €	240,00 €	262,00 €	238,00 €	307,60 €
Taxes et redevances								
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) 0,25 €/m ³	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
TVA (10 %)	32,40 €	31,96 €	32,60 €	32,60 €	27,00 €	29,20 €	26,80 €	33,76 €
Total taxes et redevances	62,40 €	61,96 €	62,60 €	62,60 €	57,00 €	59,20 €	56,80 €	63,76 €
Total:	356,40 €	351,56 €	358,60 €	358,60 €	297,00 €	321,20 €	294,80 €	371,36 €
Prix TTC / m3:	2,97 €	2,93 €	2,99 €	2,99 €	2,48 €	2,68 €	2,46 €	3,09 €

2.3. Facture d'eau type (assainissement collectif et eau potable)

Les tarifs applicables au 01/01/20 et au 01/01/21 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	ALLAS LES MINES	BERBIGUIERES	BELVES	ST GERMAIN DE BELVES	COUX	MEYRALS	SIORAC EN PERIGORD	ST CYPRIEN
Facture type au 01/01/2020 en €								
Production d'eau potable								
Part fixe annuelle délégataire	48,49 €	59,36 €	48,49 €	48,49 €	26,74 €		50,94 €	42,29 €
Part fixe annuelle collectivité	55,50 €	60,00 €	55,50 €	55,50 €	85,00 €	82,71 €	39,70 €	25,62 €
Part proportionnelle délégataire	75,24 €	97,20 €	75,24 €	75,24 €	46,20 €		117,36 €	63,48 €
Part proportionnelle collectivité	84,00 €	97,80 €	84,00 €	84,00 €	138,00 €	142,80 €	45,60 €	45,72 €
Collecte et traitement des eaux usées								
Part fixe annuelle	114,00 €	111,20 €	115,20 €	115,20 €	82,00 €	95,20 €	80,80 €	122,40 €
Part proportionnelle	171,60 €	166,80 €	172,80 €	172,80 €	123,60 €	142,80 €	121,20 €	183,60 €
Taxes et redevances								
Redevance de protection du point de prélèvement	3,36 €	3,36 €	3,36 €	3,36 €	3,36 €	3,36 €	3,36 €	3,36 €
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	11,94 €	11,76 €	11,94 €	11,94 €	14,28 €	0,00 €	14,88 €	8,04 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
VNF Rejet :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TVA eau potable (5,5 %)	17,50 €	20,30 €	17,50 €	17,50 €	19,42 €	14,77 €	17,13 €	12,55 €
TVA assainissement collectif (10%)	31,56 €	30,80 €	31,80 €	31,80 €	23,56 €	26,80 €	23,20 €	33,60 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	133,96 €	135,82 €	134,20 €	134,20 €	130,22 €	114,53 €	128,17 €	127,15 €
Total	682,79 €	728,18 €	685,43 €	685,43 €	631,76 €	578,04 €	583,77 €	610,26 €
Prix TTC au m³	5,69 €	6,07 €	5,71 €	5,71 €	5,26 €	4,82 €	4,86 €	5,09 €

	ALLAS LES MINES	BERBIGUIERES	BELVES	ST GERMAIN DE BELVES	COUX	MEYRALS	SIORAC EN PERIGORD	ST CYPRIEN
Facture type au 01/01/2021 en €								
Production d'eau potable								
Part fixe annuelle délégataire	50,12 €	61,07 €	50,12 €	50,12 €	32,28 €		52,56 €	42,65 €
Part fixe annuelle collectivité	58,00 €	60,00 €	58,00 €	58,00 €	85,00 €	84,36 €	39,70 €	25,62 €
Part proportionnelle délégataire	76,20 €	99,96 €	76,20 €	76,20 €	49,68 €		121,08 €	63,96 €
Part proportionnelle collectivité	84,00 €	97,80 €	84,00 €	84,00 €	147,60 €	145,20 €	45,60 €	45,72 €
Collecte et traitement des eaux usées								
Part fixe annuelle	117,60 €	115,60 €	118,40 €	118,40 €	96,00 €	104,80 €	95,20 €	122,80 €
Part proportionnelle	176,40 €	174,00 €	177,60 €	177,60 €	144,00 €	157,20 €	142,80 €	184,80 €
Taxes et redevances								
Redevance de protection du point de prélèvement	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	3,36 €	4,20 €	4,20 €
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	10,80 €	11,16 €	10,80 €	10,80 €	13,56 €	0,00 €	10,80 €	7,32 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
VNF Rejet :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TVA eau potable (5,5 %)	17,76 €	20,56 €	17,76 €	17,76 €	20,46 €	14,99 €	17,24 €	12,60 €
TVA assainissement collectif (10%)	32,40 €	31,96 €	32,60 €	32,60 €	27,00 €	29,20 €	26,80 €	33,76 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	134,76 €	137,48 €	134,96 €	134,96 €	134,82 €	117,15 €	128,64 €	127,48 €
Total	697,08 €	745,91 €	699,28 €	699,28 €	689,37 €	608,71 €	625,58 €	613,03 €
Prix TTC au m³	5,81 €	6,22 €	5,83 €	5,83 €	5,74 €	5,07 €	5,21 €	5,11 €

2.4. Recettes

Type de recette	Exercice 2020
Redevance eaux usées usage domestique (compte administratif 2020) *	468 563,82
Redevance modernisation des réseaux	2 770,00
Travaux	11 639,00
Prime Agence de l'Eau	6 413,00
Autres produits de gestion courante	2 500,00
Autres recettes (reprises de subventions)	0,00
Total des recettes*	491 885,82

3. Indicateurs de performances

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

	Nombre d'abonnés desservis	Nombre d'abonnés prévus au zonage d'assainissement	Taux de desserte
ALLAS LES MINES Bourg	117	117	100%
ALLAS LES MINES Enviaux			
BERBIGUIERES	43	44	98%
BELVES	749	907	83%
ST GERMAIN DE BELVES Bourg			
ST GERMAIN DE BELVES Lolivarie			
COUX ET BIGAROQUE	118	-	non calculable
MEYRALS Bourg	156	-	non calculable
MEYRALS Carmensac			
SIORAC EN PERIGORD	471	-	non calculable
ST CYPRIEN	914	942	97%
Sur l'ensemble du territoire	2568	non estimable	non estimable

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas estimable pour cette année (abonnés potentiels non transmis sur certaines communes).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	ALLAS LES MINES		BERBIGUIERES		BELVES		ST GERMAIN DE BELVES		COUX ET BIGAROQUE		MEYRALS	
		Valeur	Points potentiels	Valeur	Points potentiels	Valeur	Points potentiels	Valeur	Points potentiels	Valeur	Points potentiels	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)													
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	-	Oui	-	Oui	-	Oui	-
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	Oui	5	Oui	-	Oui	-	Oui	-	Non	-
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)													
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15	Oui	15	Oui	-	Oui	-	Oui	-	Non	-
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui		Oui		Oui		Oui		Non			
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %		100 %		80 %		80 %		100 %		80 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100 %	15	100 %	15	0 %	-	0 %	-	100 %	-	0 %	-
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)													
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100 %	15	100 %	15	80 %	-	80 %	-	0 %	-	0 %	-
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Non	-	Non	-	Oui	-	Non	-
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	-	Oui	-	Oui	-	Non	-
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Non	-	Non	-	Oui	-	Non	-
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Non	0	Oui	-	Oui	-	Oui	-	Non	-
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Non	-	Non	-	Non	-	Non	-
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Non	-	Non	-	Non	-	Non	-
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100	-	90	-	28	-	28	-	85	-	10

	Nombre de points	SIORAC		ST CYPRIEN	
		Valeur	Points potentiels	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)					
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	-	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	-	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)					
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	-	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %		100 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	85 %	-	100 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)					
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0 %	0	95 %	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93	-	110

	Points Potentiels	Valeur	Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	-
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	-
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	-
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	57 %	-
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	57 %	-
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	-
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	-
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	oui	-
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	-
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	non	-
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non	-
TOTAL (indicateur P202.2B) Sur l'ensemble du territoire	120	-	39

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000EH)

La Police de l'Eau a jugé non conforme, au titre de la Directive Eaux Résiduaires urbaines, le réseau de St Cyprien en 2020. L'indicateur est de 0 %.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité >2000EH)

La Police de l'Eau a jugé conforme au titre de la Directive Eaux Résiduaires urbaines, la station d'épuration de St Cyprien en équipements en 2020. L'indicateur est de 100 %.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000EH)

La Police de l'Eau a jugé non conforme, au titre de la Directive Eaux Résiduaires urbaines, la station d'épuration de St Cyprien en performances en 2020. L'indicateur est de 0 %.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

L'ensemble des boues a été évacuée conformément à la réglementation. L'indicateur est donc de 100 %.

3.7. Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)

A la connaissance de la collectivité, il n'y a pas eu de débordements d'effluent dans les locaux des usagers en 2022. L'indicateur est donc de 0.

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

L'indicateur ne recense que les secteurs nécessitant au moins deux interventions par an.

Ainsi, il n'y a pas eu en ce sens de points noirs sur ce système d'assainissement. L'indicateur P252.2 est donc de 0.

3.9. Taux moyen de renouvellement des canalisations ces cinq dernières années (P253.2)

Il y a eu des renouvellement de canalisations des 5 dernières années :

-Pays de Bevès
en 2018 (Renouvellement réseau des secteurs de Vaurez et Fongauffier)

-St Cyprien
de 2017 à 2021 (Séparatif dans le vieux Bourg)
fin 2020 à 2021 (Opération 1)
fin 2021 : (Opération 2)

Les longueurs de renouvellement n'ayant pas pu être communiquées au moment de la rédaction.

3.10. Conformité des performances des équipement d'épuration (P254.3)

La Police de l'Eau a jugé non conforme, au titre de la Directive Eaux Résiduaires urbaines, la station d'épuration de St Cyprien en performances au titre des prescriptions locales en 2020. 10 bilans conformes sur 12 bilans réalisés. L'indicateur est de 83,3 %.

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

L'indice de connaissance au milieu naturel concerne la commune de St Cyprien.

	Pts potentiel	Pts acquis
A – Éléments communs à tous les types de réseaux		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations l'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL	120	20

L'indicateur de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 points.

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

L'encours de la dette au 31/12/20 est de 1 412 489,81€.

D'après le compte administratif, les recettes réelles sont de 755 555,87 €. Les dépenses réelles sont de 268 734,09 €. L'épargne brute est donc de 486 821,98 €.

La durée d'extinction de la dette présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. Celle-ci est donc de 3 ans.

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le montant TTC des impayés au titre de l'année 2019, au 31/12/20 est de 9 817,14 €. Le montant TTC des factures émises en 2019 est de 529 216,00 €. Le taux d'impayés sur cette année est donc de 1,86 %.

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Le nombre de réclamations n'a pas été répertorié en 2020.

4. Financement des investissements

4.1. Montant financiers

	Exercice 2020
Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	85 519,39
Montant des subventions en €	0,00
Montant des contributions du budget général en €	0,00

Les dépenses d'équipement correspondent à des travaux sur la station de Belvès, au PR de Marcillac, à l'achat d'un tracteur tondeuse, au remplacement d'un Sofrel, à l'achat d'outillage, à la réalisation de branchements neufs, à la fin du paiement des travaux d'extension du réseau de Monplaisant, à la maîtrise d'œuvre et travaux de la mise en séparatif du bourg de St Cyprien, et à l'étude préalable pour le déplacement du PR Sabine.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 412 489,81
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	100 069,61
	en intérêts	31 135,00

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements pour les travaux (dépense d'exploitation et recette d'investissement) a été de 107 357,25 €.

La dotation aux amortissements pour les subventions (dépense d'investissement et recette d'exploitation) est de 31 135,00 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montant prévisionnel des travaux

Une harmonisation des tarifs de la redevance est prévue à l'échelle intercommunale avec un lissage linéaire sur 4 ans.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Etudes :

Système	Opération	Montant estimatif HT	2 021	2 022	2 023
CASTELS ET BEZENAC	Etude diagnostique du système d'assainissement	10 000 €		2 500 €	2 500 €
PAYS DE BELVES MONTPLAISANT SAGELAT SAINT PARDOUX ET VIELVIC	Etude diagnostique du système d'assainissement	80 000 €		20 000 €	20 000 €
	Etude de faisabilité extension réseau EU secteurs Nord collège et Cassagne	4 000 €			
SIORAC EN PERIGORD	Etude diagnostique du système d'assainissement	60 000 €		15 000 €	15 000 €

Travaux :

Système	Opération	Montant estimatif HT	2 021	2 022	2 023
ALLAS LES MINES	Réhabilitation et équipement PR_Général_Les Gourgues et PR_Envaux	5 000 €	5 000 €		
BERBIGUIERES	Réhabilitation du système de collecte - 2nde tranche	60 000 €	60 000 €		
CASTELS ET BEZENAC	Réhabilitation du système de collecte	50 000 €			50 000 €
	Extension système de collecte secteur La Gazaliane	110 000 €		110 000 €	
	Création d'un système d'assainissement collectif hameau de Baran (réseau et station d'épuration)	232 000 €		87 000 €	87 000 €
COUX ET BIGAROQUE - MOUZENS	Réhabilitation et équipement PR_Général_Falgueyrat	15 000 €		15 000 €	
	Création d'un système d'assainissement collectif secteur Lanceplaine	332 000 €	124 500 €	124 500 €	
	Création d'un système d'assainissement collectif Mouzens bourg	588 000 €		220 500 €	220 500 €
PAYS de BELVES MONTPLAISANT SAGELAT SAINT PARDOUX ET VIELVIC	Réhabilitation et équipement PR_HLM et PR_Fongauffier	20 000 €		20 000 €	
	Réhabilitation système de collecte Avenue du Lieutenant Giffault - 4ème tranche SDA 2009	105 000 €		105 000 €	
	Extension système de collecte secteurs Tambourinet, Nord Collège et Cassagne	340 000 €		289 000 €	
ST CYPRIEN	Réhabilitation PR_Sainte Sabine et desserte de la maison de santé	100 800 €	30 240 €		
	Réhabilitation système de collecte - opération anticipée : Carreyrou du Sol, Place de la Feiniere	166 700 €	66 680 €		
	Réhabilitation système de collecte - 1ère opération : Rues Petite Feinière, Arcades, Fenelon, Prunis et Couture	296 747 €	148 374 €		
	Réhabilitation système de collecte - 2ème opération : Rues du Priolat, Garrit et antennes connexes	1 015 996 €	152 399 €	152 399 €	
	Réhabilitation système de collecte - 3ème opération : Carreyrou prieuré et Sans nom	81 176 €			40 588 €
	Réhabilitation système de collecte - 4ème opération : Carreyrou Montmartre	92 820 €			46 410 €
SIORAC EN PERIGORD	Réhabilitation du système de collecte	250 000 €			87 500 €
	Réhabilitation du système de traitement	950 000 €			332 500 €

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, il y a eu 485,43 € d'abandon de créance à caractère social, ou de versements à un fonds de solidarité. La valeur de l'indicateur P207.0 est donc de 0,003 €/m³.

5.2. Opérations de coopérations décentralisée

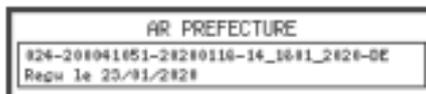
Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas d'opérations de coopération décentralisée au niveau du service d'assainissement de la collectivité.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Thème	Type	Code	Libellé	Valeur 2020
Abonnés	Descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 061 habitants
Réseau	Descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1 autorisation
Boue	Descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	23,61 tonnes de MS
Abonnés	Descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (moyenne pondérée par le nombre d'abonnés des communes)	2,76 €
Abonnés	Performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non estimable
Réseau	Performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	39pts
Collecte	Performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0 %
Epuration	Performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
Epuration	Performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0 %
Boue	Performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Gestion financière	Performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,003 €HT/m ³
Abonnés	Performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
Réseau	Performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
Réseau	Performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Sans objet
Epuration	Performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	83,3 %
Collecte	Performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20 pts
Gestion financière	Performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3 ans
Gestion financière	Performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,86 %
Abonnés	Performance	P258.1	Taux de réclamations	Sans objet

ANNEXE 1 : Délibération Redevance assainissement et PFAC



CDC DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE et FORET BESSEDE
MAIRIE
24220 SAINT-CYPRIEN
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

DELIBERATION N°14-1601-2020

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à St Cyprien, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFALOVIC, Président,

Secrétaire de séance : Christian SIX

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Nombre de membres : Date de convocation : 10 janvier 2020
En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 37

PRESENTS

Mr LARAVOIRE (Allas les Mines)
Mme PISTOLOZZI, Mme GARRIGUE, Mme DAUBIE, Mr MALAURIE, Mr BARDE (Pays de Belvès)
Mr CHASSERIAUD (Berbiguières)
Mme CHAUMEL (Carves)
Mr BOUCHARD, Mr CARVES (Castels et Bézenac)
Mr ANDRE (Cladech)
Mr RAFALOVIC, Mr CHAZELAS, Mme BALAT, Mme PARKER, Mr AVEZOU (Coux et Bigaroque-Mouzens)
Mr BOISSY (Doissat)
Mr FRANC (Grives)
Mr ORHAND (Larzac)
Mr LECORRE, Mme JOUANEL (Meyrals)
Mr LALUE (Monplaisant)
Mr EYMET (Sagelat)
Mr SIX, Mr SERVOIR, Mr ALCABEZ, Mme DULAC, Mme ROUGE, Mr PETIT (St Cyprien)
Mr DOUBLANC (Ste Foy de Belvès)
Mr DEJONGHE (Salles de Belvès)
Mr ROQUES, Mme CHEVRIER, Mme NICOLAÏ (Siorac en Périgord)

Mr LEOTHIER a donné pouvoir à Mme GARRIGUE

Mr MARTY a donné pouvoir à Mr BOUCHARD

Excusés : Mme DURAND, Mr MOUILLAC, Mr RIEHL, Mr MONRIBOT, Mr BLOU

Objet : Tarifs de la redevance « Assainissement collectif » et Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Tarifs de la redevance « assainissement collectif »

Vu l'article L224-12-2 du Code général des collectivités territoriales concernant les tarifs d'assainissement collectif sur la facture d'eau,
Etant donné le transfert de la compétence « Assainissement collectif » sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que pour une redevance cible de 310€ pour une facture d'eau de 120 m³ consommés,

Mr le Président propose d'harmoniser la redevance sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 avec un lissage linéaire.

Ainsi les nouveaux tarifs proposés sont les suivants (tarifs HT et hors redevance Agence de l'Eau) :

	2020			2021			2022			2023		
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE	Total 120 m ³	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE	Total 120 m ³	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE	Total 120 m ³	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE	Total 120 m ³
ALLAS	114,00€	1,43€	285,00€	127,80€	1,47€	294,00€	120,80€	1,51€	302,00€	124,00€	1,55€	310,00€
BERGUEBERDS	111,20€	1,39€	278,00€	115,60€	1,45€	289,00€	119,60€	1,50€	299,00€	124,00€	1,55€	310,00€
CASTELS	72,40€	0,91€	181,00€	89,60€	1,12€	224,00€	106,80€	1,34€	267,00€	124,00€	1,55€	310,00€
COUX	82,00€	1,05€	205,00€	96,00€	1,20€	240,00€	110,00€	1,38€	275,00€	124,00€	1,55€	310,00€
MEYRALS	95,20€	1,19€	238,00€	104,80€	1,31€	262,00€	124,40€	1,45€	286,00€	124,00€	1,55€	310,00€
ST CYRIN	122,40€	1,53€	306,00€	122,80€	1,54€	307,00€	123,60€	1,55€	309,00€	124,00€	1,55€	310,00€
SIORAC	80,80€	1,01€	202,00€	95,20€	1,19€	238,00€	109,60€	1,37€	274,00€	124,00€	1,55€	310,00€
CCVDFB	115,20€	1,44€	288,00€	138,40€	1,48€	296,00€	121,20€	1,52€	305,00€	124,00€	1,55€	310,00€

Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Branchement sur réseau existant :

- Distance inférieure à 5 mètres par rapport au réseau principal : 1 200€
- Distance inférieure à 5 mètres par rapport au réseau principal avec traversée de route : 1 800€
- Distance supérieure à 5 mètres par rapport au réseau principal : devis entreprise

Branchement dans le cadre d'une extension ou création de réseau de collecte :

3 500€

Branchement si les travaux d'extension ou de création de réseau ont moins de 10 ans : 3 500€ si la distance est inférieure à 5 mètres ou devis entreprise si le coût du branchement est supérieur à 3 500€ et au-delà de 5 mètres.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Accepte l'harmonisation des tarifs de la redevance avec un lissage linéaire sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020

Approuve la mise en place de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif comme évoqués ci-dessus

Charge le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré au siège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie certifiée conforme : au siège, le 17 janvier 2020

Le Président, Michel RAFALOVIC



ANNEXE 2 : Délibération Prestations de service SOGEDO



CDC DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE et FORET BESSEDE
AVENUE DE SARLAT
24220 SAINT-CYPRIEN
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

DELIBERATION N°15-1601-2020

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à St Cyprien, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFALOVIC, Président,

Secrétaire de séance : Christian SIX

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Nombre de membres : Date de convocation : 10 janvier 2020

En exercice : 40

Présents : 35

Votants : 37

PRESENTS

Mr LARAVOIRE (Allas les Mines)
Mme PISTOLOZZI, Mme GARRIGUE, Mme DAUBIE, Mr MALAURIE, Mr BARDE (Pays de Belvès)
Mr CHASSERIAUD (Berbiguières)
Mme CHAUMEL (Carves)
Mr BOUCHARD, Mr CARVES (Castels et Bézenac)
Mr ANDRE (Cladech)
Mr RAFALOVIC, Mr CHAZELAS, Mme BALAT, Mme PARKER, Mr AVEZOU (Coux et Bigaroque-Mouzens)
Mr BOISSY (Doissat)
Mr FRANC (Grives)
Mr ORHAND (Larzac)
Mr LECORRE, Mme JOUANEL (Meyrals)
Mr LALUE (Monplaisant)
Mr EYMET (Sagelat)
Mr SIX, Mr SERVOIR, Mr ALCABEZ, Mme DULAC, Mme ROUGE, Mr PETIT (St Cyprien)
Mr TOUBLANC (Ste Foy de Belvès)
Mr DEJONGHE (Salles de Belvès)
Mr ROQUES, Mme CHEVRIER, Mme NICOLAÏ (Siorac en Périgord)

Mr LEOTHIER a donné pouvoir à Mme GARRIGUE

Mr MARTY a donné pouvoir à Mr BOUCHARD

Excusés : Mme DURAND, Mr MOUILLAC, Mr RIEHL, Mr MONRIBOT, Mr BIOU

Objet : Contrat de prestations de service avec la Sogedo

Le Président explique aux membres du conseil communautaire que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement collectif » sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de signer un contrat de prestations de service avec la Sogedo pour assurer :

- La prise en charge des appels de télégestion des postes de relèvement et stations d'épuration, et les interventions durant ces horaires à savoir de 8h à 12h et 13h30 à 17h du lundi au vendredi
- La vérification du bon fonctionnement de la télégestion des ouvrages équipés

- Le paramétrage et l'harmonisation de la télégestion sur l'ensemble du territoire
- L'intégration des données dans son logiciel d'exploitation, ainsi que l'édition et la transmission des rapports de télégestion de façon hebdomadaire
- Procéder à la vérification du matériel de levage des pompes et au contrôle des armoires électriques (en option) des ouvrages d'assainissement collectif par un bureau de contrôle agréé.

Afin d'assurer la continuité de service, la Sogedo mettra à disposition de la CCVDFB le service d'astreinte relatif aux appels de la télégestion. Le service d'astreinte sera effectif :

- De 18h à 8h du lundi au jeudi
- Le vendredi à partir de 12h
- Les week-ends et jours fériés

Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 8 800€ HT par an, révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

Le contrat prend effet à la date de signature et son échéance est fixée au 31 décembre 2026.

Appelé à se prononcer et après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide le contrat de prestations de service avec la Sogedo

Autorise le Président à signer le contrat.

Fait et délibéré au siège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie certifiée conforme : au siège, le 17 janvier 2020

Le Président, Michel RAFALOVIC



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en soutenant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 - 19 - 23 - 24 - 63 - 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 - 64 - 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 - 30 - 46 - 48

et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

